

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise**1.1. Identificateur de produit****Identification du mélange** VOLTEX® DS**Code**

-

Synonymes **Aucun.****Date d'émission** 30.08.19**Version** 14**Date de révision** 30.08.19**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées** Pas d'informations complémentaires disponibles**Utilisations déconseillées** Les travailleurs (et vos clients et utilisateurs dans le cas d'une revente) doivent être informés de la présence possible de poussière respirable et de silice cristalline respirable ainsi que de leurs dangers possibles. Une formation appropriée dans la bonne utilisation et la bonne manipulation de cette matière doit être fournie selon la réglementation applicable.**1.3 Renseignements concernant l'importateur et distributeur de la fiche de données de sécurité.****Entreprise:** **TMB SA**
Adresse: Rue de Cossonay 32
Ville: 1023 Crissier/VD
Téléphone: +41 21 635 77 22
Fax: +41 21 635 77 26
E-mail: info@tmb.ch**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Centre de toxicologie Suisse (Tox Info : 145)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE et ses amendements

Cette préparation ne remplit pas les critères de classification selon la directive 1999/45/CE et ses amendements

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne remplit pas les critères de classification selon le règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements

Résumé des dangers**Dangers physicochimiques** Non classé**Dangers pour la santé** Non classé. Toutefois, une exposition professionnelle au mélange ou à la/aux substance/s dans le cadre peut avoir des effets néfastes pour la santé.**Dangers pour l'environnement** Non classé**Dangers spécifiques** Aucun(s) connu(s)**Principaux symptômes** Non disponible**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements****Pictogrammes de danger** Aucun**Mot indicateur** Aucun**Mentions de danger** Le mélange ne remplit pas les critères de classification.

Conseils de prudence

Prévention

P102 Tenir hors de portée des enfants
P103 Lire l'étiquette avant utilisation

Intervention

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

Stockage

Conserver à l'écart de matières incompatibles.

Elimination

Eliminer les déchets et résidus conformément à la réglementation locale.

Informations supplémentaires de l'étiquette

Aucun(e)(s)

2.3. Autres dangers

Aucun(s) connu(s)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Les composants ne sont pas dangereux ou sont inférieurs aux limites de déclaration prescrites

Composants

Nom chimique	en %	N° CAS / n° CE	N° d'enregistrement REACH	N° INDEX	Notes
Quartz	<= 5	14808-60-7 238-878-4	-	-	

CLP: règlement n° 1272/2008

DSD: Directive 67/548/CEE

M: facteur M

vPvB: substance très persistante et très bioaccumulable

PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique

#: Des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.

Remarques sur la composition La bentonite contient de la silice cristalline naturelle (non répertoriée dans l'annexe I de la directive 67/548/CEE) en quantité inférieures à 6%. Les limites d'exposition sur le lieu de travail pour les composants sont indiquées dans la rubrique 8. Ce produit contient <5% de silice cristalline au total. La silice cristalline absorbable par inhalation telle que déterminée par la méthode SWeRF est <0,1% en % pds. Des informations sur la méthode SWeRF sont disponibles sur www.crystallinesilica.eu.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Informations générales

Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Si des symptômes apparaissent, éloigner la source de contamination ou sortir la victime au grand air. Appeler un médecin si les symptômes persistent.

Contact cutané

Laver avec de l'eau et du savon. Utiliser une lotion adaptée pour hydrater la peau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après lavage.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer soigneusement la bouche. Si la gêne persiste, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Tout contact direct avec les yeux peut provoquer une irritation temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion. Ce produit n'est pas inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Poudre chimique sèche, CO₂, jet d'eau ou mousse conventionnelle. Dioxyde de carbone (CO₂). Employer des méthodes de lutte contre l'incendie appropriées pour les autres matériaux présents.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun(s) connu(s)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(s) connu(s)

5.3. Conseils aux pompiers
Equipements de protection particuliers des pompiers
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Le matériau peut être glissant lorsqu'il est mouillé. Aucune recommandation particulière.

En cas d'incendie, refroidir les réservoirs avec un jet d'eau. Non applicable.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Le matériau peut être glissant lorsqu'il est mouillé. Porter un masque de protection en cas de risque d'exposition à la poussière à des concentrations qui excèdent les limites d'exposition. Pour des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Pour les secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Porter les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune précaution particulière nécessaire pour la protection de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ce produit est miscible dans l'eau. Eviter la dispersion de poussières pendant le nettoyage. Après récupération du produit, rincer la zone à l'eau. Eviter la dispersion de poussières dans l'air et humidifier avec de l'eau pour empêcher toute dispersion.

6.4. Références à d'autres rubriques

Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Minimiser la génération et l'accumulation de poussières. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter toute exposition prolongée. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement de protection approprié.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune précaution spéciale pour le stockage avec d'autres produits. Stocker dans le récipient d'origine fermé hermétiquement. Aucune condition spéciale de stockage. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la rubrique 10 de la FDS). Eviter toute accumulation de poussière sur le produit.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Royaume-Uni - EH40 limites d'exposition sur le lieu de travail

Composants	Type	Valeur	Forme
POUSSIÈRES INERTES OU NUISIBLE (CAS SEQ250)	MPT	4 mg/m3	Poussières respirables
Quartz (CAS 14808-60-7)	MPT	10 mg/m3 0,1 mg/m3	Poussières inhalables Fraction respirable

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce(s) composant(s).

Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standards de surveillance pour la fraction de poussière respirable.

Doses dérivées sans effet (DDSE)

Non disponible

Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Non disponible

Directives concernant l'exposition

L'exposition professionnelle à des poussières nuisibles (totales et inhalables) et à la silice cristalline inhalable doit être surveillée et contrôlée.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Si des mesures techniques ne suffisent pas à maintenir les concentrations de particules de poussière sous les limites d'exposition en milieu de travail (LEMT), il faut porter une protection respiratoire appropriée. Si le matériau est moulu, coupé ou utilisé dans toute opération susceptible de créer des poussières, utiliser un système d'aération aspirant local approprié pour maintenir les expositions sous les limites d'exposition recommandées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CE en vigueur et en concertation avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de protection contre la poussière

Protection de la peau

- **Protection des mains** Non nécessaire normalement

- **Autres** Aucun équipement de protection particulier nécessaire

Protection respiratoire Porter un appareil respiratoire à filtre antiparticules si les concentrations de particules dépassent la limite d'exposition professionnelle

Risques thermiques Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Mesures d'hygiène Une douche oculaire est recommandée. Adopter de bonnes pratiques d'hygiène industrielle lors de la manipulation de cette substance.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Pas de mesure particulière nécessaire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Le produit est composé de granulés de bentonite entre des couches géotextiles

Etat physique solide

Forme solide

Couleur variée

Odeur sans odeur

Seuil olfactif Non disponible

pH Non disponible

Point de fusion/de congélation Non disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition Non disponible

Point d'éclair Non inflammable

Taux d'évaporation Non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Non disponible

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion

Limite inférieure d'inflammabilité (%) Non explosif

Limite supérieure d'inflammabilité (%) Non explosif

Pression de vapeur Non disponible

Densité de vapeur Non disponible

Densité relative Non disponible

Solubilité(s)

Solubilité (eau) Négligeable

Solubilité (autre) Non disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau) Non disponible

Température d'auto-inflammabilité Non disponible

Température de décomposition Non disponible

Viscosité Non disponible

Propriétés explosives Non disponible

Propriétés oxydantes Non disponible

9.2. Autres informations

Pourcentage de volatilité 0 % estimé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Aucun(s) connu(s).
10.1. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales
10.2. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues
10.3. Conditions à éviter	Aucune(s) connue(s). Contact avec des substances incompatibles
10.4. Matières incompatibles	Aucune(s) connue(s)
10.5. Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone. A des températures de décomposition thermique, monoxyde et dioxyde de carbone. Des fumées et des gaz irritants et/ou toxiques peuvent se dégager lors de la décomposition du produit. Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Information toxicologiques

Information générale L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion	Non classé
Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive. La poussière peut irriter l'appareil respiratoire
Contact avec la peau	Non classé
Contact avec les yeux	Les poussières peuvent irriter les yeux.

Symptômes Les symptômes peuvent inclure des irritations passagères, rougeurs ou inconforts.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Données toxicologiques

Composants	Espèce	Résultats d'essai
Quartz (CAS 14808-60-7)		
Aiguë		
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	500 mg/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur des données complémentaires sur le composant, non présentées ici.

Corrosion/irritation cutanée En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Les poussières peuvent irriter les yeux.

Sensibilisation respiratoire En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Sensibilisation cutanée En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Mutagenicité sur les cellules germinales En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Cancérogénicité En juin 2003, le CSLEP (Comité scientifique européen en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques) a conclu que le principal effet de l'inhalation de poussières de silice cristalline sous forme respirable chez l'être humain était la silicose. «Les données sont suffisantes pour conclure que le risque relatif de cancer du poumon augmente chez les personnes atteintes silicose (et, apparemment pas chez les employés ne souffrant pas de silicose exposés à la poussière de silice dans des carrières et dans l'industrie céramique). Par conséquent, la prévention de l'apparition de la silicose réduira également le risque de cancer... » (SCOEL SUM Doc 94-final, June 2003) Selon l'état actuel de la technique, la protection des travailleurs contre la silicose peut être assurée de façon fiable en respectant les limites légales d'exposition professionnelle en vigueur. L'exposition professionnelle à des poussières nuisibles et à la silice cristalline inhalable doit être surveillée et contrôlée. Ce produit ne remplit pas les critères de classification comme dangereux selon le règlement CE 1272/2008 et la directive 67/548/CE et ses amendements. Le produit contient moins de 1% en % pds de SCR (silice cristalline respirable). En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Quartz (CAS 14808-60-7)

1 Cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles –
- Exposition répétée
Danger par aspiration**

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible

Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Aucune information disponible

Autres informations

Non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes et systèmes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la dégradabilité de ce produit

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Non disponible

Facteur de bioconcentration (FBC)

Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).

Emballage contaminé

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide.

Code des déchets UE

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

Informations/méthode des d'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Éliminer le contenu/récipient conformément à toutes les réglementations applicables.

Précautions particulières

Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

RID

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

ADN

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IATA

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IMDG

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange dans les réglementations UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listé

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses amendements

N'est pas listé

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses amendements

N'est pas listé

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses amendements

N'est pas listé

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses amendements

N'est pas listé

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses amendements

N'est pas listé

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listé

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Article 59(1), Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Annexe XIV, Substances soumises à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses amendements

N'est pas listé

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

N'est pas listé

Directive 92/85/CEE concernant l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

N'est pas listé

Autres réglementations UE

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

N'est pas listé

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

N'est pas listé

Directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail

N'est pas listé

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE et aux législations nationales respectives. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006. Le produit n'a pas besoin d'être étiqueté conformément aux directives CE et aux législations nationales respectives.

Réglementations nationales

Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des abréviations	Non disponible
Références	Non disponible
Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange	La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.
Texte intégral des mentions ou phrases R et mentions H des rubriques 2 à 15	Aucune(s)
Informations sur la révision	Ce document a fait l'objet d'importantes modifications et doit être relu dans son intégralité
Informations sur la formation	<p>Les travailleurs (et vos clients et utilisateurs dans le cas d'une revente) doivent être informés de la présence possible de poussière respirable et de silice cristalline respirable ainsi que de leurs dangers possibles.</p> <p>Une formation appropriée dans la bonne utilisation et la bonne manipulation de cette matière doit être fournie selon la réglementation applicable. Lors de la manipulation de cette matière, suivre les instructions données pendant la formation.</p>
Emis par	Service EHS 2870 Forbs Avenue Hoffman Estates, IL 60192 +1-847-851-1500
Clause de non-responsabilité	<p>Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la publication. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, d'utilisation, de fabrication, de stockage, de transport, d'élimination et de distribution dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Le fabricant ne formule aucune déclaration expresse, garantie ou assurance concernant l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité de qualité et n'endosse aucune responsabilité pour son utilisation. Il incombe à l'utilisateur de vérifier la pertinence et l'exhaustivité de ces informations pour chaque utilisation particulière.</p> <p>Matériaux provenant de tiers: Dans la mesure où des produits non fabriqués ou non fournis par le fournisseur sont mis en œuvre en association avec/ou à la place de ceux-ci, il est de la responsabilité du client lui-même d'obtenir du fabricant ou du fournisseur toutes les données techniques et autres propriétés relatives à ces autres produits et d'obtenir toutes les informations nécessaires s'y rapportant. Nous déclinons toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit en combinaison avec des matières provenant d'un autre fournisseur. Ces informations ne concernent, en outre, que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.</p>